

# **CAHIER DES CHARGES**

**DU MARCHE PUBLIC DE**

**FOURNITURES**

**AYANT POUR OBJET**

**“MARCHÉ PUBLIC CONJOINT  
(VILLE/C.P.A.S/R.C.A (CENTRE SPORTIF)  
POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS  
PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2019.”**

**PROCÉDURE OUVERTE**

**Pouvoir adjudicateur**

**Ville de Beaumont**

**Auteur de projet**

**Ville de Beaumont, Laurence STASSIN  
Grand-Place, 11 à 6500 Beaumont**

**Table des matières**

<b>I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>4</b>
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ .....	4
I.2 IDENTITÉ DE L'ADJUDICATEUR .....	4
I.3 PROCÉDURE DE PASSATION .....	4
I.4 FIXATION DES PRIX.....	5
I.5 MOTIFS D'EXCLUSION ET SÉLECTION QUALITATIVE .....	5
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	7
I.7 DÉPÔT DES OFFRES.....	7
I.8 OUVERTURE DES OFFRES.....	8
I.9 DÉLAI DE VALIDITÉ .....	8
I.10 CRITÈRES D'ATTRIBUTION.....	8
I.11 VARIANTES .....	10
I.12 OPTIONS.....	10
I.13 CHOIX DE L'OFFRE .....	10
<b>II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES .....</b>	<b>12</b>
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT .....	12
II.2 SOUS-TRAITANTS.....	12
II.3 ASSURANCES .....	13
II.4 CAUTIONNEMENT .....	13
II.5 CLAUSE DE RÉEXAMEN : RÉVISIONS DE PRIX.....	13
II.6 DÉLAI DE LIVRAISON.....	13
II.7 DÉLAI DE PAIEMENT.....	13
II.8 II.11 RESSORTISSANTS D'UN PAYS TIERS EN SÉJOUR ILLÉGAL .....	16
<b>III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES .....</b>	<b>18</b>
III.1 LOT 1 "MARCHÉ PUBLIC CONJOINT (VILLE /C.P.A.S) POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS (ESSENCE ET DIESEL) À PRÉLEVER AUX POMPES.".....	18
III.2 LOT 2 "FOURNITURE DE CARBURANT POUR LES VÉHICULES DU SERVICE TECHNIQUE ET LE MATÉRIEL DE LA VOIRIE (REMPLISSAGE DES 2 CUVES À LEVAL-CHAUDEVILLE)" .....	18
III.3 LOT 3 "FOURNITURE DE GASOIL DE CHAUFFAGE (GASOIL EXTRA OU MAZOUT EXTRA) À DÉVERSER DANS LES CUVES POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX, LA R.C.A (CENTRE SPORTIF), LE CPAS, LES BÂTIMENTS DES FABRIQUES D'EGLISES".....	18
<b>ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE.....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE B: DECLARATION BANCAIRE.....</b>	<b>24</b>

**Auteur de projet**

Nom : Cellule Marchés Publics

Adresse : Grand-Place, 11 à 6500 Beaumont

Personne(s) de contact : Mesdames Van Bladel Michèle et Dropsy Alysson

Téléphone(s) : 071/654.296 et 071/654.286

Fax : 071/79.70.47

**Pour toute information concernant le présent cahier des charges, contacter**

Nom : Service Technique de la Ville

Adresse : Rue Jean Leroy 1 à 6500 Beaumont

Personne de contact : Monsieur Philippe Savels

GSM : 0479/958637 ou tél : 071/58.81.00

E-mail : philippe.savels@gmail.com

**Réglementation en vigueur**

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.
7. Les normes NBN EN 228 (essence), NBN EN 590 (Diesel) et gasoil de chauffage avec une faible teneur en soufre (10 ppm)
8. Toutes les modifications à la loi et aux arrêtés précités, en vigueur au jour de l'ouverture des offres.

**Déroghations, précisions et commentaires****Article 25 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013**

Aucun cautionnement n'est exigé alors qu'il est obligatoire au vu de la loi.

Justification : le délai d'exécution ne dépasse pas quarante-cinq jours.

**Article 20 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011.**

Les révisions de prix ne sont pas appliquées.

Justification : Ce marché public consiste en une réduction fixe sur le prix officiels des carburants.

En effet, les montants payés à l'adjudicataire ne dépendent pas des salaires horaires, des charges sociales ou des matériaux mais bien des prix du marché des carburants.

Dès lors, les montants payés à l'adjudicataire sont révisés à chaque fluctuation des prix officiels des carburants de telle manière que ceux-ci reflète toujours les coûts réels du marché.

Pour ces raisons, aucune révision de prix n'est prévue, dérogeant ainsi à l'article 20 §1er de l'arrêté royal du 15 juillet 2011.

## I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 et leurs modifications ultérieures.

### I.1 Description du marché

**Objet des fournitures :** Marché public conjoint (Ville/C.P.A.S/R.C.A-(Centre Sportif)) pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2019.

Le marché est divisé en lots comme suit :

**Lot 1 "Marché public conjoint (Ville /C.P.A.S) pour la fourniture de carburants (essence et diesel) à prélever aux pompes pour l'année 2019."**

(2 entités juridiques Ville/CPAS)

**Lot 2 "Fourniture de carburant pour les véhicules du Service Technique et le matériel de la Voirie (remplissage des 2 cuves à Leval-Chaudeville)"**

(uniquement pour la Ville – Service Technique)

La fourniture de diesel sera conforme à la norme NBN EN 590.

**Lot 3 "Fourniture de gasoil de chauffage (Gasoil Extra ou Mazout Extra ) à déverser dans les cuves pour les bâtiments communaux, la R.C.A (Centre Sportif), le CPAS, les bâtiments des Fabriques d'Eglises"**

(3 entités juridiques Ville/CPAS/R.C.A (Centre Sportif).

**Combustible à très faible teneur en soufre destiné au chauffage domestique, sera conforme à la norme NBN EN 590.**

### I.2 Identité de l'adjudicateur

Ville de Beaumont  
Grand-Place, 11  
6500 Beaumont

Le pouvoir adjudicateur exécute la procédure et agit aussi au nom de :

C.P.A.S DE BEAUMONT  
Avenue de l'Esplanade 31/A  
6500 Beaumont

R.C.A (Centre Sportif)  
Rue du Vivier 4  
6500 Beaumont

### I.3 Procédure de passation

Le marché est passé par procédure ouverte.

## I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à bordereau de prix.

Le marché à bordereau de prix est celui dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en œuvre.

Au moment de la rédaction des conditions du présent marché, le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de définir avec précision les quantités de fournitures dont elle aura besoin. **En conséquence, les quantités présumées indiquées au cahier spécial des charges régissant le présent marché sont à titre purement indicatif, elles n'engagent nullement l'administration ; dès lors, l'adjudicataire ne pourra réclamer aucune indemnité dans le cas où les quantités présumées ne seraient pas atteintes.**

L'offre de prix se présente sous la forme d'une ristourne sur le tarif officiel des produits pétroliers du SPF économie.

**Le calcul de la ristourne s'effectue sur les prix hors TVA. (prix unitaire avec 3 chiffres après la virgule)**

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les fournitures, à l'exception de la TVA.

## I.5 Motifs d'exclusion et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

### **Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)**

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

- Avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur procédera, via l'application "DIGIFLOW" à la vérification de la situation du soumissionnaire (Attestations fiscales, ONSS, TVA et non-faillite) ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse.
- L'adjudicataire du marché fournira un extrait de casier judiciaire au nom de la société datant de moins de 6 mois.

### **Capacité économique et financière du soumissionnaire (critères de sélection)**

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	Une déclaration bancaire appropriée établie conformément au modèle figurant à l'annexe 11 de l'AR du 18 avril 2017.	Chiffre d'affaires global de minimum 430.000 €

Ces critères de sélection s'appliquent à tous les lots.

### **Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)**

N°	Critères de sélection	Exigences minimales
1	Une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ou à défaut simplement par une déclaration du	Afin de justifier sa capacité technique, il est demandé de fournir une liste d'au moins trois livraisons similaires au cours des 3 dernières années.

fournisseur.	
--------------	--

Ces critères de sélection s'appliquent à tous les lots.

---

## I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en français et complète l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

### **Modification des quantités présumées**

Le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les soumissionnaires à corriger dans les offres les erreurs relatives à l'estimation des quantités présumées.

---

## I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant la date de la séance d'ouverture, le numéro du cahier des charges (MVB - Produits pétroliers 2019) ou l'objet du marché et les numéros des lots. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

En cas d'envoi par service postal, ce pli définitivement scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée portant clairement la mention "**OFFRE PRODUITS PETROLIERS**".

L'ensemble est envoyé à :

Ville de Beaumont  
Cellule Marchés Publics  
Madame Michèle Van Bladel ou Mademoiselle Alysson Dropsy  
Grand-Place, 11  
6500 Beaumont

Le porteur remet l'offre aux personnes citées ci-dessus personnellement.

Toute offre doit parvenir au président de séance avant qu'il ne déclare la séance ouverte.

Quelle qu'en soit la cause, les offres parvenues tardivement auprès du président sont refusées ou conservées sans être ouvertes.

Toutefois, une telle offre est acceptée pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas encore conclu le marché et que l'offre ait été envoyée par recommandé, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'ouverture des offres.

Le pouvoir adjudicateur a choisi de ne pas faire usage des moyens de communication électroniques (E-Tendering) et d'appliquer la mesure transitoire prévue à l'article 129 de l'arrête royal du 18 avril 2017.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé dans les 7 jours calendrier après la réception du cahier des charges. Lorsque le soumissionnaire découvre des erreurs ou des omissions dans les documents du marché, telles qu'elles rendent impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, il les signale immédiatement par écrit, et ce, au plus tard 10 jours avant la date et l'heure limites d'introduction des offres.

## I.8 Ouverture des offres

L'ouverture des offres se passe en séance publique.

Lieu : Administration Communale de Beaumont, Grand Place 11 à 6500 Beaumont (Salle du Conseil Communal)

Le : voir avis de marché

## I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 240 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

## I.10 Critères d'attribution

Les critères suivants sont d'application lors de l'attribution du marché :

N°	Description	Pondération
	<b>Lot 1 (Marché public conjoint (Ville / C.P.A.S) pour la fourniture de carburants (essence et diesel) à prélever aux pompes pour l'année 2019.)</b>	<b>100</b>
1	Montant de la ristourne	60
	$SH = 60 + 60 \times \frac{(H - H_{max})}{H_{max}}$ <p><i>Légende formule :</i>  <i>SH = Score pour le montant total de la ristourne analysée</i>  <i>H = Montant total de la ristourne analysée (hors TVA)</i>  <i>Hmax = Montant total de la ristourne la plus élevée</i>  <i>60 = Différentiel de comparaison</i></p> <p><i>La comparaison des offres se fera sur base du montant total de la ristourne (ristourne diesel routier sur le prix officiel + ristourne essence sur le prix officiel) proposé par chaque soumissionnaire.</i></p> <p><i>La ristourne devra être exprimée en euros avec maximum 3 décimales.</i></p> <p><i>Calcul du montant total de la ristourne analysée (H) :</i></p>	



	<p><i>Ristourne diesel routier sur le prix officiel</i>  <i>Ristourne Essence sur le prix officiel</i>  <i>TOTAL (2 ristournes)</i></p> <p><i>Le maximum de l'échelle est de 60 points, son minimum est de 0pt.</i></p>	
2	La proximité entre l'Administration communale et les stations-service des soumissionnaires	40
	<p><i>Considérant la nécessité pour le service technique de la Ville et du CPAS, d'avoir un accès rapide et proche de l'Administration communale pour faire le plein d'essence destiné aux petits matériels techniques ainsi que pour le plein de diesel de roulage pour les 2 véhicules du CPAS et celui de la Ville (PCS).</i></p> <p><i>Dès lors, un calcul de la distance entre le bâtiment du Service Technique, sis rue J. Leroy 1 à 6500 Leval-Chaudeville et les stations-service sera effectué.</i></p> <p><i>Le calcul se fera sur base du chemin le plus court emprunté par les véhicules communaux pour se rendre dans les stations-service. L'unité sera le mètre.</i></p> <p><i>La première offre classée se verra attribuer la maximum des points, la deuxième 3 points de moins que la première, la troisième 6 points de moins que la première et ainsi de suite avec un minimum de 0 points.</i></p> <p><i>Afin de comparer les différentes offres, les soumissionnaires transmettront une liste de leurs stations-service accompagnées de leur adresse.</i></p>	
<b>Lot 2 (Fourniture de carburant pour les véhicules du Service Technique et le matériel de la Voirie (remplissage des 2 cuves à Leval-Chaudeville))</b>		<b>100</b>
1	Montant de la ristourne	60
	<p><math display="block">SH = 60 + 60 \times \frac{(H - H_{max})}{H_{max}}</math></p> <p><i>Légende formule :</i>  <i>SH = Score pour le montant total de la ristourne analysée</i>  <i>H = Montant total de la ristourne analysée (hors TVA)</i>  <i>Hmax = Montant total de la ristourne la plus élevée</i>  <i>60 = Différentiel de comparaison</i></p> <p><i>La comparaison des offres se fera sur base du montant total de la ristourne sur le prix officiel (ristourne diesel blanc de roulage + ristourne diesel rouge de roulage) à livrer dans les cuves du Service Technique rue J. Leroy 1 à 6500 Leval-Chaudeville</i></p> <p><i>La ristourne devra être exprimée en euros avec maximum 3 décimales.</i></p> <p><i>Calcul du montant total de la ristourne analysée (H) :</i></p> <p><i>Ristourne diesel blanc de roulage sur le prix officiel</i>  <i>Ristourne diesel rouge de roulage le prix officiel</i>  <i>TOTAL (2 ristournes)</i></p> <p><i>Le maximum de l'échelle est de 60 points, son minimum est de 0pt.</i></p>	
2	Délai de livraison	20
	<p><i>Le délai de livraison le plus court en jours ouvrables aura le maximum de points à savoir 20. Un jour ouvrable supplémentaire pour la livraison du carburant aura 10 points en moins. Le délai prendra cours à partir de l'appel téléphonique du Service Technique qui sera fait entre 8 et 10h. Passé 10h, le délai de livraison commencera le lendemain.</i></p>	

3	Capacité de ravitaillement automatique	20
<b>Lot 3 (Fourniture de gasoil de chauffage (Gasol Extra ou Mazout Extra) à déverser dans les cuves pour les bâtiments communaux, la R.C.A (Centre Sportif), le CPAS, les bâtiments des Fabriques d'Eglises)</b>		<b>100</b>
1	Montant de la ristourne	60
	<p><i>La ristourne octroyée sur le prix officiel du gasoil de chauffage Extra à très basse teneur en soufre.</i></p> <p><i>La ristourne devra être exprimée en euros avec maximum 3 décimales.</i></p> <p><i>La ristourne la plus élevée aura 60 points = maximum de l'échelle.</i></p> <p><i>Montant de la ristourne la plus élevée / montant de la ristourne * poids de la pondération.</i></p> <p><i>Ensuite un point en moins par prix de la ristourne inférieure.</i></p>	
2	Capacité de ravitaillement automatique sauf pour les Fabriques d'Eglises où c'est à la demande.	20
3	Délai de livraison	20
	<p><i>Le délai de livraison le plus court en jours ouvrables aura le maximum de points à savoir 20.</i></p> <p><i>Un jour ouvrable supplémentaire pour la livraison du carburant aura 10 points en moins.</i></p> <p><i>Le délai prendra cours à partir de l'appel téléphonique du Service Technique qui sera fait entre 8 et 10h. Passé 10h, le délai de livraison commencera le lendemain.</i></p>	

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

## I.11 Variantes

Il est interdit de proposer des variantes libres.  
Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

## I.12 Options

Aucune option exigée ou autorisée n'est prévue.  
Il est interdit de proposer des options libres.

## I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse (en tenant compte des critères d'attribution).

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

Le pouvoir adjudicateur rectifie les erreurs dans les opérations arithmétiques et les erreurs purement matérielles dans les offres, sans que sa responsabilité soit engagée pour les erreurs qui n'auraient pas

été décelées. Pour ce faire il peut, dans le délai qu'il détermine, inviter le soumissionnaire à préciser et à compléter la teneur de son offre sans la modifier, afin de rechercher l'intention réelle.

**Marché divisé en lots**

Le pouvoir adjudicateur a le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode.

Le soumissionnaire peut présenter une offre pour tous les lots.

Le soumissionnaire peut introduire une offre pour les différents lots en mentionnant le rabais qu'il consent sur chaque lot en cas de réunion de certains lots pour lesquels il remet offre.

## **II. Dispositions contractuelles**

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.  
Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics est d'application.

### **II.1 Fonctionnaire dirigeant**

Le collège communal est le fonctionnaire dirigeant du marché conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

En application des dispositions de l'article L1222-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le collège communal est le seul organe compétent habilité à contrôler l'exécution du marché.

Le collège communal est représenté par :

Madame L. Stassin (Directrice Générale) et Monsieur Ch. Dupuis (Bourgmestre),  
11 Grand-Place à 6500 Beaumont  
Téléphone : 071/654.296  
Fax : 071/79.70.47

### **II.2 Sous-traitants**

Le soumissionnaire peut faire valoir les capacités de sous-traitants ou d'autres entités. Dans ce cas, le soumissionnaire joint à son offre les documents utiles desquels ressort l'engagement de ces sous-traitants ou entités de mettre les moyens nécessaires à la disposition du soumissionnaire.

L'adjudicataire est tenu de travailler avec ces sous-traitants désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicataire demeure responsable envers le pouvoir adjudicateur lorsqu'il confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur ne lie aucun lien contractuel avec ces sous-traitants.

Ces sous-traitants ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion visés à l'article 67 de la loi du 17 juin 2016, hormis le cas où l'entrepreneur, le fournisseur ou le prestataire de services concerné, conformément à l'article 70 de la loi, démontre vis-à-vis de l'adjudicateur avoir pris les mesures suffisantes afin de prouver sa fiabilité.

---

## II.3 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

---

## II.4 Cautionnement

Conformément à l'article 25 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013, un cautionnement n'est pas demandé.

---

## II.5 Clause de réexamen : Révisions de prix

Ce marché public consiste en une réduction fixe sur le prix des carburants.

En effet, les montants payés à l'adjudicataire ne dépendent pas des salaires horaires, des charges sociales ou des matériaux mais bien des prix du marché des carburants.

Dès lors, les montants payés à l'adjudicataire sont révisés à chaque fluctuation des prix officiels des carburants de telle manière que ceux-ci reflètent toujours les coûts réels du marché.

---

## II.6 Délai de livraison

**Lot 3 "Fourniture de gasoil de chauffage (Gasoil Extra ou Mazout Extra) à déverser dans les cuves pour les bâtiments communaux, la R.C.A (Centre Sportif), le CPAS, les bâtiments des Fabriques d'Eglises"**

Délai en jours ouvrables: voir les critères d'attribution  
Avec ou sans ravitaillement automatique.

**Lot 2 "Fourniture de carburant pour les véhicules du Service Technique et le matériel de la Voirie (remplissage des 2 cuves à Leval-Chaudeville)":**

Délai en jours ouvrables: voir les critères d'attribution

**Lot 1 : Directement à la pompe** pour l'essence et le diesel de roulage pour les véhicules du C.P.A.S et du P.C.S.

---

## II.7 Délai de paiement

Pour tous les lots, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours calendrier à compter de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours le

lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours calendrier à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

Chaque facture fera mention du prix officiel du jour de livraison, de la remise et du prix de facturation.

Les services finances communales, du C.P.A.S et de la R.C.A (Centre Sportif) étant distincts, l'adjudicataire mettra en place une facturation distincte pour les trois entités suivantes :

Les factures destinées aux services administratifs communaux seront transmises à l'adresse suivante :  
Ville de et à 6500 Beaumont  
Service Comptabilité  
Grand Place 11  
6500 Beaumont

Les factures destinées au C.P.A.S. seront transmises à l'adresse suivante :  
C.P.A.S. de et à 6500 Beaumont  
Service Comptabilité  
Avenue l'Esplanade 31/A  
6500 Beaumont

Les factures destinées à la R.C.A (Centre Sportif)  
Monsieur Cappelin (Directeur Sportif)  
4 rue du Vivier  
6500 Beaumont

Les factures destinées aux Fabriques d'églises pour le gasoil de chauffage **sans ravitaillement automatique**, seront à envoyer aux responsables respectifs en place au 01/01/2019, à savoir :

**FE Beaumont:**

Trésorier: M. Jacques Vagnier  
2 rue du Vivier  
6500 Beaumont

**FE Barbençon:**

Président: M. Maurice Charlotteaux  
67, rue Capitaine 6500 Solre-Saint-Géry  
071/58.90.97

**FE Leugnies:**

Trésorier: M. Baix Philippe  
2 rue Hubert 6500 Leugnies  
071/58.94.78  
[Philippe\\_baix@hotmail.com](mailto:Philippe_baix@hotmail.com)

**FE Leval-Chaudeville:**

Trésorier: M. Jacques Vagnier  
2 rue du Vivier 6500 Beaumont  
0478/24.45.76

**FE Renlies:**

Trésorier: Mme Fernanda Campis  
8, Cour Demeuldre 6530 Thuin  
0473/32.18.36  
[fetenret@hotmail.com](mailto:fetenret@hotmail.com)

**FE Strée:**

Trésorier: M. Pascal Briclet  
35 Rue de la Station 6511 Strée  
0475/90.56.52  
[Pascal.briclet@skynet.be](mailto:Pascal.briclet@skynet.be)

**FE Solre-Saint-Géry:**

Trésorier: M. Pascal Briclet  
35 Rue de la Station 6511 Strée  
0475/90.56.52  
[Pascal.briclet@skynet.be](mailto:Pascal.briclet@skynet.be)

**FE Thirimont:**

Trésorier: M. VAGNIER Jacques  
2, Rue du Vivier 6500 Beaumont  
0478/244576  
[Jacques.vagnier@gmail.com](mailto:Jacques.vagnier@gmail.com)

---

## **II.8 Ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal**

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/2, alinéa 4, du Code pénal social, dans laquelle il est informé qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce que l'autorité adjudicatrice donne un ordre contraire.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification, visée à l'article 49/2, alinéas 1er et 2, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/12 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs, qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/2 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant occupe un ressortissant d'un pays tiers en séjour illégal ;

2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'entreprise est habilitée à résilier le contrat ;

3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.



---

## II.9 Rémunération due à ses travailleurs

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/1, alinéa 3, du Code pénal social, par laquelle il est informé d'un manquement grave à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce qu'il présente la preuve à l'autorité adjudicatrice que les travailleurs concernés ont reçu l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification visée à l'article 49/1, alinéa 1er, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/4 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/1 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant manque gravement à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit ;

2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'adjudicataire est habilité à résilier le contrat ;

3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

---

## II.10 Litige - compétence des tribunaux

Avant d'être soumise à la juridiction compétente, toute contestation qui surgirait entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution du présent marché doit être déférée à une commission de conciliation de trois membres dont le premier est désigné par le Pouvoir adjudicateur, le deuxième par le fournisseur et le troisième par les deux parties. Cette commission s'efforcera d'amener la conciliation entre les deux parties après les avoir entendues dans leurs explications. Les frais d'intervention de cette commission sont supportés suivant la décision de celle-ci.

Si la conciliation n'aboutit pas à un accord, il est expressément attribué compétence exclusive aux tribunaux de Charleroi et ce, quel que soit le lieu où le contrat est né ou doit être exécuté. Cette clause demeure valable en cas de litispendance, de connexité ou d'appel en garantie.

La Loi belge est d'application à l'exclusion de toute autre.

### III. Description des exigences techniques

#### III.1 Lot 1 "Marché public conjoint (Ville /C.P.A.S) pour la fourniture de carburants (essence et diesel) à prélever aux pompes pour l'année 2019."

- Descriptif des différents carburants à la pompe:

Fourniture d'essence E5 (ex 98);  
Fourniture d'essence E10 (ex 95);  
Fourniture de B7 ex diesel

Il s'agit d'un marché conjoint.

A titre purement indicatif, la quantité approximative annuelle à prélever aux pompes pour ce lot est la suivante:

Diesel routier: +/- 1300L pour les 2 véhicules du CPAS et celui de la Ville (PCS)

Essence + essence deux temps pour les Services de Voirie de la Ville et pour le petit matériel du

CPAS: +/- 4000 L

Certains véhicules pourront être supprimés ou ajoutés en cours d'année.

#### III.2 Lot 2 "Fourniture de carburant pour les véhicules du Service Technique et le matériel de la Voirie (remplissage des 2 cuves à Leval-Chaudeville)"

- Gasoil de roulage :

Gasoil blanc de roulage: estimation +/- 50.000 L/an

Gasoil rouge de roulage: estimation +/- 5.000 L/an

Ces estimations sont données à titre purement indicatif.

#### III.3 Lot 3 "Fourniture de gasoil de chauffage (Gasoil Extra ou Mazout Extra) à déverser dans les cuves pour les bâtiments communaux, la R.C.A (Centre Sportif), le CPAS, les bâtiments des Fabriques d'Eglises"

- Commentaire: Gasoil de chauffage

**Faible teneur en soufre (10 ppm)**

Deux offres de prix vous seront demandées.

##### 1- AVEC GESTION AUTOMATIQUE

Beaumont : Hôtel de Ville, Centre Culturel, ancienne école moyenne, bâtiment sis Grand Place 17;

Barbençon: écoles et salle des fêtes;

Leugnies: Salle des fêtes ;

Renlies: écoles, ancienne maison communale;

Solre-Saint-Géry: école (plusieurs bâtiments), ancien secrétariat, salle des fêtes, maison des jeunes, Bergerie;

Strée: école, salle des fêtes, salle de Ping-pong;

Thirimont: école, salle des fêtes;

Leval-Chaudeville: Service Technique;

Estimation +/- 70 000 L/an

R.C.A (Centre Sportif), Rue du Vivier 4 à 6500 Beaumont

Estimation +/- 33 000 L/an

CPAS de 6500 Beaumont Avenue de l'Esplanade 31/A, Home Saint-Joseph, rue Marcel Tonglet 7 à 6500 Beaumont, Logement ILA, rue Luc Baudour 9 à 6500 Beaumont, Logement ILA, rue de Binche 21, Crèche Les Ptits Tchots, Rue du Vivier 1 à 6500 Beaumont, Logement d'urgence, Rue Mestrioux 74 à 6511 Strée.

Factures séparées à envoyer à l'Avenue de l'Esplanade 31A à 6500 Beaumont.

Estimation +/- 33 000 L/an

Ces consommations des années antérieures vous sont données à titre purement indicatif.

**Certains points d'alimentations pourront être supprimés ou ajoutés en cours d'année.**

## **2 - SANS GESTION AUTOMATIQUE**

Les Fabriques d'Eglises de Leugnies, Barbençon, Renlies, Strée, Solre-Saint-Géry, Beaumont et Thirimont.

Estimation : +/- 8000 L/an

Ces consommations des années antérieures vous sont données à titre purement indicatif.

**Certains points d'alimentations pourront être supprimés ou ajoutés en cours d'année.**

Les factures seront envoyées aux responsables respectifs desdites Fabriques d'Eglises à savoir :

### Contacts Fabriques d'églises:

#### **FE Beaumont:**

Trésorier: M. Jacques Vagnier  
2 rue du Vivier  
6500 Beaumont

#### **FE Barbençon:**

Président: M. Maurice Charlotteaux  
67, rue Capitaine 6500 Solre-Saint-Géry  
071/58.90.97

**FE Leugnies:**

Trésorier: M. Baix Philippe  
2 rue Hubert 6500 Leugnies  
071/58.94.78  
[Philippe\\_baix@hotmail.com](mailto:Philippe_baix@hotmail.com)

**FE Leval-Chaudeville:**

Trésorier: M. Jacques Vagnier  
2 rue du Vivier 6500 Beaumont  
0478/24.45.76

**FE Renlies:**

Trésorier: Mme Fernanda Campis  
8, Cour Demeuldre 6530 Thuin  
0473/32.18.36  
[fetenret@hotmail.com](mailto:fetenret@hotmail.com)

**FE Strée:**

Trésorier: M. Pascal Briclet  
35 Rue de la Station 6511 Strée  
0475/90.56.52  
[Pascal.briclet@skynet.be](mailto:Pascal.briclet@skynet.be)

**FE Solre-Saint-Géry:**

Trésorier: M. Pascal Briclet  
35 Rue de la Station 6511 Strée  
0475/90.56.52  
[Pascal.briclet@skynet.be](mailto:Pascal.briclet@skynet.be)

**FE Thirimont:**

Trésorier: M. VAGNIER Jacques  
2, Rue du Vivier 6500 Beaumont  
0478/244576  
Jacques.vagnier@gmail.com

**ANNEXE A: FORMULAIRE D'OFFRE**

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ AYANT POUR OBJET  
"MARCHÉ PUBLIC CONJOINT (VILLE/C.P.A.S/R.C.A (CENTRE SPORTIF) POUR LA FOURNITURE DE  
PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2019."

Procédure ouverte

*Important : ce formulaire doit être complété dans son intégralité, et signé par le soumissionnaire. Le montant total de l'offre doit être complété en chiffres ET en toutes lettres.*

**Personne physique**

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

**Soit (1)****Personne morale**

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.)

**Soit (1)****Groupement d'opérateurs économiques**

Les soussignés en groupement d'opérateurs économiques pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ (A.D. PRODUITS PÉTROLIERS CONJOINT) :

**Lot 1 "Marché public conjoint (Ville /C.P.A.S) pour la fourniture de carburants (essence et diesel) à prélever aux pompes pour l'année 2019."**

pour une réduction par litre de \_\_\_\_\_ € TVAC sur les prix officiels pour l'essence 95 (E10) (les prix unitaires doivent être mentionnés avec 3 chiffres après la virgule).

pour une réduction par litre de \_\_\_\_\_ € TVAC sur les prix officiels pour l'essence 98 (E5) (les prix unitaires doivent être mentionnés avec 3 chiffres après la virgule).

pour une réduction par litre de \_\_\_\_\_ € TVAC sur les prix officiels pour le diesel (B7) (les prix unitaires doivent être mentionnés avec 3 chiffres après la virgule).

**Lot 2 "Fourniture de carburant pour les véhicules du Service Technique et le matériel de la Voirie (remplissage des 2 cuves à Leval-Chaudeville)"**

pour une réduction par litre de \_\_\_\_\_ € TVAC sur les prix officiels pour le diesel (B7) (les prix unitaires doivent être mentionnés avec 3 chiffres après la virgule).

**Lot 3 "Fourniture de gasoil de chauffage (Gasoil Extra ou Mazout Extra) à déverser dans les cuves pour les bâtiments communaux, la R.C.A (Centre Sportif), le CPAS, les bâtiments des Fabriques d'Eglises"  
Faible teneur en soufre (10 ppm)**

**Avec ravitaillement automatique**

pour une réduction par litre de \_\_\_\_\_ € TVAC sur les prix officiels du gasoil de chauffage (les prix unitaires doivent être mentionnés avec 3 chiffres après la virgule).

**Sans ravitaillement automatique pour les Fabriques d' églises**

pour une réduction par litre de \_\_\_\_\_ € TVAC sur les prix officiels du gasoil de chauffage (les prix unitaires doivent être mentionnés avec 3 chiffres après la virgule).

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :  
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Sous-traitants

Il sera fait appel à des sous-traitants : OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Personnel

Du personnel soumis à la législation sociale d'un autre pays membre de l'Union européenne est employé :

OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Cela concerne le pays membre de l'UE suivant :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC) ..... de l'institution financière ..... ouvert au nom de .....

Ristourne proposée par le soumissionnaire en cas de réunion de plusieurs lots :

.....

Documents à joindre à l'offre

À cette offre, sont également joints :

- les documents datés et signés, que le cahier des charges impose de fournir ;
- les modèles, échantillons et autres informations, que le cahier des charges impose de fournir.

Fait à .....

Le .....

Le soumissionnaire,

Signature : .....

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

Note importante

Les soumissionnaires ne peuvent se prévaloir des vices de forme dont est entachée leur offre, ni des erreurs ou omissions qu'elle comporte (article 82 de l'arrêté royal du 18 avril 2017).

**(1) Biffer les mentions inutiles**

**ANNEXE B: DECLARATION BANCAIRE**

Cette déclaration concerne le marché public: Marché public conjoint (Ville/C.P.A.S/R.C.A (Centre Sportif) pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2019. (A.D. Produits pétroliers conjoint)

Nous confirmons par la présente que .....  
(nom de la société) est notre client(e) depuis le .....(date).

**Relation financière banque-client**

Les relations financières que nous entretenons avec ce client nous ont jusqu'à ce jour, ..... (date), donné entière satisfaction.

Sur la base des données dont notre banque dispose actuellement, nous n'avons eu à constater aucun élément négatif et ce client a disposé jusqu'à présent, pour autant que nous ayons pu nous en assurer et en ce qui concerne les contrats et projets dont nous avons connaissance, de la capacité financière lui permettant de mener à bien les contrats et projets qui lui ont été confiés.

.....(nom de la société) jouit de notre confiance et

soit : notre banque met actuellement à la disposition de cette société les lignes de crédit suivantes (à ne mentionner qu'avec l'accord écrit préalable du client) :

.....

soit : notre banque met actuellement des lignes de crédit à la disposition de la société.

et/ou : notre banque est disposée à examiner d'éventuelles demandes de crédit ou une demande de cautionnement en vue de l'exécution du marché.

soit : (aucune des trois déclarations susmentionnées).

Cette déclaration n'implique aucun engagement de notre part pour l'avenir et notre banque n'assume aucune responsabilité à ce propos.

**Notoriété du client**

.....(nom de la société) occupe une place importante (ou : exerce ses activités) dans le secteur de

.....

Jusqu'ici et pour autant que nous ayons pu nous en assurer, cette société bénéficie d'une excellente (ou : bonne) réputation technique et est dirigée par des personnes compétentes et fiables. La banque ne peut pas être tenue pour responsable du caractère éventuellement inexact ou incomplet des informations qui lui ont été fournies. Les faits qui pourraient, dans l'avenir, influencer cette déclaration ne pourront pas vous être communiqués automatiquement.

Fait à ..... , le .....

Dénomination de la banque, nom et titre du signataire et signature

**Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.**



**ANNEXE C: INVENTAIRE**

**“Marché public conjoint (Ville/C.P.A.S/ R.C.A (Centre Sportif)) pour la fourniture de produits pétroliers pour l’année 2019”**

**Lot 1 “Fourniture de diesel à la pompe pour la Ville de Beaumont (PCS) et le CPAS”**

N°	Description	Type	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA (ristourne)	Total HTVA	21%TVA
1	Diesel routier (B7) EN 590 à la pompe	QP	Litres	1300			
2	Essence E10 (EX 95)	QP	Litres	2000			
2	Essence E5 (EX 98)	QP	Litres	2000			
<b>Total HTVA :</b>							
<b>TVA :</b>							
<b>Total lot 1 TVAC :</b>							

*Les prix unitaires doivent être mentionnés avec **3 chiffres après la virgule**. La quantité de produits x le prix unitaire doivent cependant être à chaque fois arrondis à 3 chiffres après la virgule.*

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d’offre.

Fait à ..... le ..... Fonction: .....

Nom et prénom: ..... Signature:

**Lot 2 "Fourniture de carburant pour les véhicules du Service Technique et le matériel de la voirie (remplissage des 2 cuves au Service Technique)"**

N°	Description	Type	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA (ristourne)	Total HTVA	21%TVA
1	Gasoil blanc de roulage	QP	Litres	50000			
2	Gasoil rouge de roulage	QP	Litres	5000			
<b>Total HTVA :</b>							
<b>TVA :</b>							
<b>Total lot 2 TVAC :</b>							

*Les prix unitaires doivent être mentionnés avec **3 chiffres après la virgule**. La quantité de produits x le prix unitaire doivent cependant être à chaque fois arrondis à 3 chiffres après la virgule.*

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à ..... le ..... Fonction: .....

Nom et prénom: ..... Signature:

**Lot 3 "Fourniture de gasoil de chauffage (Gasoil Extra ou Mazout Extra) à déverser dans les cuves pour les bâtiments communaux, la R.C.A (Centre Sportif), le CPAS, les bâtiments des Fabriques d'Eglises"**

**Faible teneur en soufre (10 ppm)**

N°	Description	Type	Unité	Qt	PU en chiffres HTVA (ristourne)	Total HTVA	21%TVA
1	Gasoil de chauffage avec gestion automatique	QP	Litres	136.000			
2	Gasoil de chauffage sans gestion automatique pour les Fabriques d'Eglises	QP	Litres	8.000			
<b>Total HTVA :</b>							
<b>TVA :</b>							
<b>Total lot 2 TVAC :</b>							

*Les prix unitaires doivent être mentionnés avec **3 chiffres après la virgule**. La quantité de produits x le prix unitaire doivent cependant être à chaque fois arrondis à 3 chiffres après la virgule.*

Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.

Fait à ..... le ..... Fonction: .....

Nom et prénom: ..... Signature: